

OFFRE D'EMPLOI – INTERNE ET EXTERNE

Titre : Commis de bureau Complexe sportif Supérieur immédiat : Agent de bureau, classe principale

Statut: Temps partiel, les vendredis de 17 h à 22 h 15 et les dimanches de 7h45 à 16h30

■ SOMMAIRE

La personne titulaire de cet emploi est responsable de l'accueil du client, du service à la clientèle et effectue des tâches de commis de bureau au Complexe sportif.

■ RESPONSABILITÉS ET TÂCHES CARACTÉRISTIQUES

- 1. Accueille les clients et assure un bon service à la clientèle (en personne, en ligne et au téléphone).
- 2. Fait les inscriptions aux activités et fait le suivi après-vente.
- 3. Reçoit et traite les demandes ou plaintes de la clientèle (dans la limite de ses fonctions).
- 4. Effectue une surveillance continue des plateaux du Complexe sportif.
- 5. Effectue toute autre tâche à la demande de son supérieur ou nécessitée par ses fonctions.

■ EXIGENCES

Scolarité et expérience

- 4^e secondaire terminée
- Aucune expérience requise

Aptitudes et qualités recherchées

- Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de la Mennais et en fait la promotion.
- Initiative et autonomie
- Entregent, habiletés dans les relations interpersonnelles (approche client) et diplomatie
- Rigueur, minutie et précision
- Autonomie et capacité à travailler avec un minimum de supervision
- Respect des règles d'éthique relatives à la gestion des dossiers confidentiels
- Connaissance de la langue française parlée et écrite
- Bonne connaissance des logiciels d'usage courant (Word, Excel, PowerPoint)
- RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX « commis de bureau du complexe sportif entre 14.82 \$ et 19.83 \$ / heure » et les avantages sociaux sont ceux consentis aux employés selon les politiques du Collège Jean de la Mennais.

■ ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible

■ MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour ce poste doit faire parvenir une lettre de motivation ainsi que son curriculum vitae à Mme Linda Lebrun à lebrunl@jdlm.qc.ca

Le Collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.